

**Municipalité de Normétal  
District d'Abitibi-Ouest  
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Normétal, située au 59, 1<sup>re</sup> Rue, le 1<sup>er</sup> mars 2022, à 19 h 30**

Sont présents :

MM Roger Lévesque, maire  
Nestor Dubé, conseiller # 1  
Samuel Côté, conseiller # 2  
Ghislain Desbiens, conseiller # 3  
Steve Lamoureux, conseiller # 5  
Mmes Monique Bouchard, conseillère # 4  
Lise Bégin, conseillère # 6

Assiste également à la séance, madame Lyne Blanchet, greffière-trésorière

*Préambule : À moins d'une mention spécifique, la personne qui préside cette séance participe au vote sur une proposition.*

**1. Ouverture**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19 h 30.

**2022.03.42**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et il demeure ouvert avec toutes modifications.

Adoptée unanimement

**3. Adoption des procès-verbaux**

**2022.03.43**

**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022.

Adoptée unanimement

**2022.03.44**

**3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2022.

Adoptée unanimement

#### **4. Correspondance**

2022.03.45

##### **4.1 Réseau biblio Abitibi-Témiscamingue – reconnaissance du bénévolat**

C2200018

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard de souligner localement l'engagement des bénévoles à la bibliothèque scolaire municipale durant la « semaine nationale de l'action bénévole » qui se déroulera du 24 au 30 avril prochain, dépense à imputer au poste budgétaire 02-190-00-970-00.

<b>Bénévole émérite</b>	<b>Années de bénévolat</b>	<b>Contribution du Réseau Biblio et de la municipalité</b>
Suzie Beauchamp	20	Certificat-cadeau de 50,00 \$ Part réseau : 25 \$; Part municipale : 25 \$
Gaétan Petit	25	Statuette Inukshuk Part réseau : 50 \$; Part municipale : 50 \$

Madame Lise Bégin, représentante désignée du Réseau biblio recevra au début avril une trousse proposant une activité et du matériel pour appuyer une démarche locale.

Adoptée unanimement

#### **5. Trésorerie**

2022.03.46

##### **5.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses**

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 28 février 2022.

2022.03.47

##### **5.2 Liste des dépenses incompressibles**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles dans le cadre de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022;

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Février 2022, totalisant 41 897,14 \$ et représenté par les chèques L2200009 à L2200019;
- Mars 2022, totalisant 145,18 \$ et représenté par les chèques L2200020 à L2200022;

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le paiement des salaires des employés et des élus pour la semaine 5 à 8 totalisant 18 359,63\$ (brut).

Adoptée unanimement

2022.03.48

##### **5.3 Approbation du paiement des factures à payer**

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour :

- Février 2022, totalisant 82 546,83 \$ et représenté par les chèques C2200013 à C2200017; L2200009 à L2200019; P2200044 à P2200078.
- Février 2022, annulation du chèque C2200013 au montant de 1000,00 \$ et refait pour un P2200044 au montant de 1000,00 \$ à la demande de l'organisme;
- Mars 2022, totalisant 145,18 \$ et représenté par les chèques L2200020 à L2200022.

Adoptée unanimement

## **6. Administration**

### **2022.03.49** **6.1 Inscription de la directrice générale au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec**

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Blanchet soit autorisée à assister au congrès de l'ADMQ qui se déroulera du 15 au 17 juin 2022 à Québec, de défrayer le cout de l'inscription, au montant de 565,89 \$ taxes nettes, dépense à imputer au poste budgétaire 02-130-00-454-00.

**IL EST RÉSOLU QUE** les frais d'hébergement et les frais de déplacement soient remboursés, sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Adoptée unanimement

### **2022.03.50** **6.2 Inscription de la directrice générale à une formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la directrice générale et greffière-trésorière à suivre une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), soit :

- Le droit de gérance en milieu non syndiqué et son encadrement juridique, le 22 mars 2022 en webinaire au cout de 125,00 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à suivre la formation, dépense nette de 131,24 \$ à imputer au poste budgétaire 02-130-00-454-00.

Adoptée unanimement

### **2022.03.51** **6.3 Mandat aviseur légal**

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de mandater la firme Bigué Avocats pour un avis légal sur un document provenant du MERN – Loi sur les mines touchant le lot 4 200 573.

Madame Lise Bégin se retire et déclare un intérêt dans la question.

Adoptée unanimement

### **2022.03.52** **6.4 Achat du manuel de l' élu municipal, 8<sup>e</sup> édition**

**L2200031**

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de faire l'achat du Manuel de l' élu municipal, 8<sup>e</sup> édition, dépense de 129 \$ plus les taxes applicables, à imputer au poste budgétaire 02-110-00-454-00.

Adoptée unanimement

### **2022.03.53** **6.5 Mise en place du comité de vitalisation local**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Normétal doit assurer la formation d'un comité de vitalisation local, conformément au cadre de vitalisation,

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Samuel Côté a été désigné à titre de responsable de la vitalisation au sein du conseil et qu'à ce titre, il assumera la présidence du comité de vitalisation de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit comité de vitalisation se verra confier le mandat d'analyser les besoins et les enjeux de vitalisation pour la municipalité;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de nommer les personnes suivantes à titre de membres du

comité de vitalisation soit : monsieur Samuel Côté, président, madame Karianne Dunn, représentante des familles, madame Valérie Gignac (représentante des citoyens), madame Isabelle Moisan (représentante des citoyens), madame Rébéka Lagueux (représentante du milieu scolaire).

Adoptée unanimement

**2022.03.54**      **6.6 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement établissant les frais administratifs**

Avis de motion est donné par monsieur Samuel Côté mentionnant qu'il est déposé, lors de cette séance tenante, un projet de règlement établissant les frais administratifs;

Le projet de règlement a pour objet la tarification applicable pour divers frais administratifs, tels que : la procédure de recouvrement (cout réel), les effets retournés de l'institution financière (35\$), les envois certifiés (par poste recommandée (13\$), les avis de rappels pour les comptes de taxes et à recevoir (5\$). Les taxes applicables s'ajoutent aux frais.

**7. Service de sécurité incendie**

**2022.03.55**      **7.1 Inscription de la directrice du Service de sécurité incendie au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec**

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu que la directrice du Service de sécurité incendie, madame Doris Nolet soit autorisée à assister au congrès de l'ACSIQ qui se déroulera du 21 au 24 mai 2022 à Laval.

**IL EST RÉSOLU QUE** les frais d'inscription, les frais d'hébergement et les frais de déplacement soient remboursés, sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur. La dépense est à imputer au poste budgétaire 02-220-00-454-01.

Adoptée unanimement

**8. Travaux publics**

**2022.03.56**      **8.1 Installation d'une antenne au puits pour la prise de données**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Consult'Eau est mandatée pour effectuer les travaux préparatoires pour le remplacement du compteur d'eau au puits;

**CONSIDÉRANT QUE** la collecte de données peut s'effectuer à distance;

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu :

**DE** mandater CIA Informatique pour l'installation d'une antenne au puits principal et la possibilité d'installer une tour si celle-ci est trop basse.

Adoptée unanimement

**2022.03.57**      **8.2 Mandat pour la formation du nouvel employé des travaux publics**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Marcel Perreault travaille pour la municipalité depuis plusieurs années et qu'il possède les compétences pour former le nouvel employé des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de mandater M. Marcel Perreault pour former M. Gaby Roy Chouinard, employé des travaux publics et ce, selon un horaire à établir avec la directrice générale et les disponibilités de chacun.

Madame Monique Bouchard et monsieur Samuel Côté se retirent et déclarent un intérêt dans la question.

Adoptée unanimement

## **9. Urbanisme**

### **2022.03.58 9.1 Inscription de l'inspecteur municipal à une formation de la COMBEQ**

**P2200099**

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par madame Lise Bégin et résolu d'autoriser l'inscription de M. Jean-Guy Hébert, inspecteur municipal, à la formation sur le « *Règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques* » offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), les 16 et 17 mars 2022;

**IL EST RÉSOLU QUE** le cout de l'inscription de 304,85 \$ plus les taxes applicables sera réparti à parts égales entre les municipalités faisant partie de l'entente et sera payé à la Municipalité de Poularies.

Adoptée unanimement

### **2022.03.59 9.2 Offre de services pour l'analyse du règlement de lotissement**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'inspecteur municipal M. Jean-Guy Hébert pour revoir le règlement de lotissement des municipalités desservies par ses services;

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'accepter l'offre de services de Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre pour l'analyse du règlement de lotissement;

**IL EST RÉSOLU QUE** la facturation soit répartie à parts égales entre les municipalités faisant partie de l'entente et sera payé à la Municipalité de Poularies.

Adoptée unanimement

## **10. Loisirs**

### **2022.03.60 10.1 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2022 qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Normétal offre à sa population un service d'animation estivale pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses liées au maintien du service d'animation estivale est importante;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne veut pas augmenter de façon trop importante les frais de garde facturé aux jeunes familles;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu :

**QUE** la municipalité dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la période de relâche scolaire et la période estivale 2022 en déposant le projet « Service d'animation estivale 2022 »;

**QUE** la municipalité sollicite une aide financière de 3 000 \$;

**QUE** la municipalité désigne la directrice générale pour assurer le suivi de la demande et signer la convention d'aide financière.

Adoptée unanimement

2022.03.61

**10.2 Démontrer son engagement au projet *Voisins solidaires* / Autorisation pour signer la demande de financement**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel de projets *Voisins solidaires* financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives *Voisins solidaires* permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Normétal manifeste de la volonté à développer un projet *Voisins solidaires*, car dans un tel projet, le succès dépend de l'implication des parties prenantes, autant à l'interne qu'à l'externe. Aller à la rencontre des citoyens et des organismes du milieu demeure un moyen à privilégier pour bien comprendre les attentes et les besoins de chacun;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de confirmer formellement l'engagement de la municipalité de Normétal à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet *Voisins solidaires* avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

**IL EST RÉSOLU D'**autoriser madame Lyne Blanchet, directrice générale, à signer au nom de la Municipalité de Normétal tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

Adoptée unanimement

2022.03.62

**10.3 Mai, Mois de l'arbre et des forêts**

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de présenter une demande à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, dans le cadre du projet Mai, Mois de l'arbre et des forêts.

**IL EST RÉSOLU DE** valider avec l'École Boréale l'intérêt à participer à une activité avec les élèves dans le cadre du projet.

Adoptée unanimement

**11. Sujets divers (varia)**

**12. Période de questions**

2022.03.63

**13. Fermeture de la séance**

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de clore la séance, il est 20 h 10.

Adoptée unanimement